

CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU-CONCOURS **VOYAGEURS IMMOBILES 2021**

ARTICLE 1. OBJET

A partir du 28 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre 2021, à l'occasion du festival de pop culture *Voyageurs Immobiliers* au Quasar, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, située 10 place Napoléon, à Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu-concours est accessible sur les pages :

- Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin (<https://www.facebook.com/villedecherbourg>)
- Instagram Ville de Cherbourg-en-Cotentin (<http://instagram.com/villecherbourg>)
- Le Circuit (<https://www.facebook.com/lecircuitcherbourg/>)
- Le Village Numérique (<https://facebook.com/levillagenumerique>)

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation.

Concernant les personnes mineures, le jeu-concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Pour chaque question, la participation est limitée à une seule réponse par personne (même nom, même adresse). Les participants ayant déjà remporté un lot sur ce jeu-concours ne pourront concourir aux questions suivantes. Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Entre le 28 juillet et le 1^{er} septembre 2021, des appels à participer au jeu-concours seront régulièrement postés sur les pages citées plus haut. Ils consistent en :

- **Des questions** : pour chacune, les participants au jeu-concours doivent impérativement répondre en commentaire du post original contenant la question, et publié sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ou sur la page Facebook du Village numérique, ou sur la page Facebook Le Circuit. Les gagnants seront désignés par tirage au sort et seront contactés par message privé. Ils remporteront les lots dont le détail figure dans l'article 5 de ce règlement.
- **Des appels à liker la publication et à identifier des amis**

- **Partager des photos avec l'identification de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et le hashtag #VoyageursImmobiles2021** : ce concours aura lieu sur la page Instagram de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et se tiendra uniquement durant le festival.

ARTICLE 4. DÉSIGNATION DU GAGNANT

Les gagnants seront désignés suivant la formule de la publication comme suit :

Pour les questions sur la page Facebook de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin :

Chaque candidat est appelé à répondre correctement à la question ainsi qu'à mentionner 2 amis et à liker la publication. Si ces 3 conditions sont respectées, un tirage au sort départagera les candidats. 3 appels à répondre seront lancés entre le 28 juillet et le 1^{er} septembre 2021. Les 3 gagnants remporteront 1 sac Voyageurs Immobiliers.

Pour les appels à jouer lancés sur les pages Facebook du Circuit et du Village Numérique :

Chaque candidat est appelé à participer en répondant à la question : « Avec qui viendriez-vous à Voyageurs Immobiliers ? », leur réponse faisant mention de 2 amis. Le gagnant (1 gagnant par page) sera tiré au sort et se verra offrir 3 sacs Voyageurs Immobiliers pour lui et les 2 personnes taguées.

Pour le concours photo de la page Instagram de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin :

A partir du 17 août, un concours photo sur Instagram sera lancé ! Nous invitons les *igers* à publier des photos de Voyageurs Immobiliers sur leur compte en identifiant le compte de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et en utilisant le hashtag #VoyageursImmobiles2021. La photo qui remportera le plus de likes sera gagnante d'1 sac Voyageurs Immobiliers.

ARTICLE 5. LES LOTS

Cette année, le lot à remporter est 1 sac Voyageurs Immobiliers contenant : des goodies Voyageurs Immobiliers et au choix : 1 enceinte bluetooth, 1 batterie rechargeable pour téléphone ou un casque audio pliable.

La valeur des lots est la suivante :

- Enceinte bluetooth : d'une valeur de 10.20€ TTC
- Batterie rechargeable pour portable : d'une valeur de 11.90€ TTC.
- Casque audio pliable : d'une valeur de 21€ TTC.

Le gagnant est informé de sa victoire par message privé sur son profil Facebook, ainsi que des modalités de retrait de son lot à la direction de la communication et de l'événementiel de Cherbourg-en-Cotentin. Les envois par voie postale ne seront pas possible.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. L'organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par le gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot.

ARTICLE 6. DÉPÔT DU REGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit sur le site www.cherbourg.fr, et à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Direction de la communication

Hôtel de Ville

10 place Napoléon

50100 Cherbourg-en-Cotentin